



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

## **SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2015**

La séance est ouverte à 20h.35, par M. Olivier JUNGO, président.

**Présents** : Monsieur René JEMMELY, maire.  
Monsieur Didier FLECK, adjoint.  
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Madame Claire-Lise HALDEMANN, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO, Claude-André MEYER et Julien NICOLET-DIT-FELIX, conseillères et conseillers municipaux.

**Excusés** : Mesdames Françoise CERUTTI et Céline VENDEIRA et M. Christian ETIENNE, conseillères et conseiller municipaux.

### **Ordre du jour**

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2014 ;
2. Communications du bureau du Conseil municipal ;
3. Communications de l'Exécutif ;
4. Propositions de l'Exécutif

#### **Délibération**

D 01-2015 P : Statut du personnel de la commune d'Avusy

D 02-2015 P : Constitution d'une servitude de passage pour tous véhicules, de deux servitudes de conduites électriques et d'une servitude de canalisation d'eaux usées, sur les parcelles n° 2732 et 2734 de la commune au profit de la parcelle 3734, propriété de Monsieur DEMIERRE Philippe et de Madame JOHNER DEMIERRE Isabelle

#### **Résolution**

R 01-2015 P : Déclassement des parcelles n° 2836, 2898, 3029, 3031, 3402 (partiellement), 3411, 3441 et 3704

5. Autres propositions de motions et de résolutions ;
6. Rapports des commissions ;
7. Fixation des dates des prochaines commissions ;
8. Questions et divers.

### **Décisions prises lors de la séance du Conseil municipal**

- D 01-2015 P : Statut du personnel de la commune d'Avusy : les conseillers sont pour le renvoi de cette délibération en commission sociale avec 5 voix pour / 4 contre et 1 abstention.
- D 02-2015 P : Constitution d'une servitude de passage pour tous véhicules, de deux servitudes de conduites électriques et d'une servitude de canalisation d'eaux usées, sur les parcelles n° 2732 et 2734 de la commune au profit de la parcelle 3734, propriété de Monsieur DEMIERRE Philippe et de Madame JOHNER DEMIERRE Isabelle : les conseillers acceptent cette délibération avec les corrections demandées avec 7 voix pour et 2 abstentions.
- R 01-2015 P : Déclassement des parcelles n° 2836, 2898, 3029, 3031, 3402 (partiellement), 3411, 3441 et 3704 : les conseillers acceptent cette résolution à l'unanimité des membres présents.
- Motion intitulée «pour un aménagement du préau de l'école d'Athenaz destiné aux 10 – 15 ans» : c'est à l'unanimité des membres présents, que le Conseil municipal accepte cette motion

#### **1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2014**

M. NICOLET-DIT-FELIX : point 3.1, page 3 : la motion n'a pas été jointe à la convocation, puisqu'elle a été retirée.

Les conseillers n'ayant pas d'autres remarques à formuler, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents (9).

#### **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

Pas de communication.

#### **3. Communications de l'Exécutif**

##### **3.1 Délibération sur la faisabilité d'une crèche dans le bâtiment de la salle de Sézegnin**

M. JEMMELY : cette délibération a été transformée en motion par le Service de surveillance des communes.

##### **3.2 Délibération pour le crédit de Fr. 30'000.-- pour une pré-étude d'installation de chauffage solaire à Athenaz**

La Surveillance des communes relève que le point 2 de cette délibération doit être considéré comme une résolution, car les éléments énoncés sont insuffisants pour la constitution de la société. Qui plus est, leur faisabilité dépend de la pré-étude. Il est donc prématuré d'en parler à ce stade.

Cette question pourra être réexaminée par la commune, une fois la pré-étude rendue et dès lors, il conviendra de prendre une délibération plus complète à ce moment.

##### **3.3 Sablière du Cannelet SA – Site de Forestal**

Suite à nos différents courriers et relances pour enfin obtenir une réponse, six mois plus tard, voilà ce que M. HODGERS, Conseiller d'Etat nous dit dans les grandes lignes :

Il confirme que la voie choisie par le Conseil d'Etat pour régulariser la situation est celle de la modification de zone, qui est expressément prévue dans le Plan directeur cantonal 2030, adopté le 20.09.13 par le Grand Conseil. Il relève que cette mesure d'aménagement est conforme à l'Arrêt du Tribunal fédéral, auquel nous faisons référence.

L'enquête technique de la modification de zone pourra être lancée début 2015. Le département de M. HODGERS n'entend pas prendre d'autres mesures avant de connaître l'issue de cette procédure.

M. JEMMELY : l'Exécutif n'est pas du tout satisfait de cette réponse et le tout a été remis dans les mains de l'avocat, pour essayer d'impartir un délai au Conseil d'Etat pour qu'il prenne une décision, car cette réponse ressemble à un copié/collé de la lettre que M. MOUTINOT avait envoyé à M. CASTELLA, alors Maire de la commune d'Avusy.

L'Exécutif aimerait vraiment que les choses bougent une bonne fois pour toute, et que le canton ne nous prenne pas pour des rigolos !

### 3.4 Route de Forestal

Les SIG débiteront les travaux certainement au mois de mars, selon les conditions météo.

La conduite d'eau (principale) va être changée et le surfacage complet sera refait.

Seul bémol, les SIG devront probablement ouvrir la route plus que prévu (jusqu'au chemin de la Combe) et nous allons essayer de limiter les emprises sur les aménagements routiers que nous avons réalisés.

### 3.5 Parking Athenaz

Le parking est considérablement occupé par l'entreprise qui réalise les travaux de la maison d'à côté. Le chantier a commencé au mois de décembre et devait être terminé le même mois, ce qui n'a pas été le cas.

Par obligation, la commune avait autorisé qu'une partie de ce parking - le côté public - soit mobilisé pour stocker des matériaux. L'entreprise a empiété sur le domaine privé et nous sommes intervenus auprès des architectes.

La délibération de ce soir permettrait aux propriétaires de la maison d'avancer et de procéder aux dernières fouilles, afin de tout remettre en état rapidement.

### 3.6 Remise en état du réseau secondaire – eaux usées

Cette conduite est située au chemin de la Combe côté familles TERRIER et BUBLOZ, et il incombe à la commune de la remettre en état.

Le financement sera pris sur la redevance d'assainissement, pour la plus grande partie sur l'année 2014, et le solde sur 2015.

Une cheminée sera également créée sur la route de Grenand, plus ou moins à la hauteur de la fouille actuelle.

### 3.7 Crèche

M. FLECK : pour répondre à la question de la faisabilité de l'aménagement des locaux du bâtiment de la salle communale de Sézegnin, un contact a été pris avec une personne du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ), en charge de donner les autorisations et de suivre la manière dont cela fonctionne dans les différentes structures, et également avec une personne en charge des constructions et de la sécurité.

Il n'y aura pas de rapport écrit, car aucun de ces services ne procède de la sorte. Toutefois, l'employé du SASAJ se propose de venir nous rencontrer pour nous expliquer les exigences relatives à la création d'une crèche.

La date sera communiquée aux conseillers dès que possible.

### 3.8 Parascolaire

A la suite de diverses tensions entre animatrices, parents, enfants, l'Exécutif est en contact régulier avec les responsables du GIAP, qui sont en train d'harmoniser des procédures et structures de pratiques du GIAP pour l'ensemble des communes et du canton ; une attention plus particulière sera portée à notre commune, puisqu'un certain nombre de disfonctionnements ont été identifiés et que les tensions doivent être réglées.

### 3.9 Burkina Faso

Des membres de communes associées au soutien de l'école de Pô au Burkina Faso, se sont rendus sur place. A cette occasion, ils ont pu rencontrer les responsables locaux.

Une soirée avec film a été organisée et toutes les personnes qui ont participé à cette réunion ont insisté sur l'importance de continuer, car la survie de l'école en dépend.

### 3.9 Sécurité

M. MAUDET fait le forcing afin d'instaurer une sécurité de proximité, à travers une articulation de la police municipale et de la police cantonale. La volonté de M. MAUDET est également sociale, et se traduit par : plus il y a de proximité, plus il y a de sécurité.

Le groupe intercommunal Champagne et Bernex va se réunir et préparera une double réunion ; l'une en conviant les membres des commissions de sécurité des communes qui en sont dotées, et l'autre qui aura lieu avec M. André CASTELLA «monsieur proximité» et M. Pierre MAUDET.

La question principale reste le financement, tout en ne perdant pas de vue qu'à terme, les budgets sécurité vont augmenter partout.

### 3.10 Tribune de Genève

Une erreur s'est glissée dans la Tribune au sujet d'Easyvote, où il est mentionné que cette structure n'intéresse que deux communes.

Un rectificatif va être demandé.

## 4. Propositions du Conseil municipal

### 4.1 Délibération : statut du personnel de la commune d'Avusy

Entrée en matière : unanimité des membres présents (9).

M. JEMMELY : la commune d'Avusy n'a pas son propre statut du personnel et nous nous sommes toujours basés sur le statut de la Ville de Genève.

Au vu de la volonté des communes de la Champagne et des obligations transmises par la Cour des comptes, nous avons demandé à la commune d'Avully, qui vient d'élaborer un statut avec un juriste après plus d'une année de travail, si nous pouvions nous référer au leur et chaque commune de la Champagne a opéré à deux-trois petites modifications relatives à leur propre fonctionnement.

La commune d'Avully a adopté ce statut le 17 octobre 2013. La commune de Chancy va le voter ces prochains jours. Pour notre part, il pourrait être adopté ce soir, si les conseillers sont d'accord ; les communes de Soral, Laconnex et Cartigny vont suivre.

De notre côté, notre personnel a eu le temps d'en prendre connaissance et d'en discuter et l'a accepté.

M. GOY : si notre personnel l'a accepté, personnellement, il ne voit pas pourquoi il serait contre.

M. NICOLET-DIT-FELIX : le but est d'avoir quelque chose de convenable. Il trouve le statut présenté par l'Exécutif un peu lacunaire, s'il s'en réfère à d'autres institutions publiques. Pour ce qu'il connaît du statut de la Ville de Genève, il est beaucoup plus riche, notamment au niveau du congé parental pour le père, du congé en cas de maladie d'enfant, de la formation continue, etc. C'est pourquoi, il est d'avis de renvoyer cette délibération en commission.

M. MEYER ne comprend pas bien. Si le personnel est d'accord, il pense que la moindre des choses est que le Conseil municipal le soit aussi.

M. NICOLET-DIT-FELIX : son souci est que le personnel perde certaines choses et/ou certains acquis.

M. GANGLOFF : le personnel est au courant des choses qu'ils perdraient, telles par exemples 2 semaines de congé paternité au lieu de 4 à la Ville de Genève.

M. GOY souligne que certaines lacunes sont comblées par la proximité entre employés et employeur.

M. GANGLOFF ajoute que la formation continue est mise en avant dans notre commune. Les employés du terrain ont suivi dernièrement plusieurs cours et d'autres sont prévus. Quant au secrétariat, il va suivre un cours sur Wordpress ce jeudi 5 février.

En ce qui concerne d'autres lacunes potentielles, la Ville de Genève dispose d'une structure que nous n'avons pas. Par contre, nous bénéficions de la proximité. Si des points n'étaient pas mentionnés dans le statut ou le règlement, nous nous baserions sur le Code des Obligations, mais l'Exécutif peut très bien décider d'être plus généreux.

M. GAILLARD trouve également gênant le flou qui existe sur certaines règles. Il n'y a pas de vision d'avenir. Ce statut va avec le personnel en fonction aujourd'hui. Il ne voudrait pas que cela puisse faire l'objet de revendications dans le futur.

M. NICOLET-DIT-FELIX : pourquoi ne pas édicter un règlement tout de suite, puisque le statut en fait référence à maintes reprises, même s'il est de la compétence de l'Exécutif ?

M. JEMMELY : il existe déjà. M. le Maire aimerait souligner que contrairement à ce que les conseillers peuvent croire, des avantages ont été rajoutés, comme par exemple le 13<sup>ème</sup> salaire complet dès la première année.

M. NICOLET-DIT-FELIX : il est important d'avoir aussi un statut qui protège les deux parties.

Personnellement, il pense bien de renvoyer ce sujet en commission, prendre connaissance d'autres statuts et du règlement et proposer des amendements. Il n'y a pas d'urgence absolue d'avoir un statut du personnel.

M. GARDI attire l'attention sur le fait que ces documents ne sont pas une petite chose, n'ont pas été sortis d'un chapeau et ont été élaborés et contrôlés avec la collaboration d'un juriste. Il faut faire confiance.

De plus, comment les conseillers pensent-ils travailler en commission ?

M. NICOLET-DIT-FELIX : il ne s'agit pas d'une question de forme, mais de fond. Pour les points soulevés comme exemples plus haut, il n'y a pas besoin d'être juriste pour trancher. A l'heure actuelle, il n'a pas une vision exhaustive, car il n'a pas le règlement sous les yeux. Toutefois, il trouve important d'étudier plus en profondeur ce statut avant de prendre une décision.

M. GANGLOFF : il était urgent d'avoir un statut qui prenne en compte notre commune. Nous avons nos valeurs et des choses ont été complétées dans ce sens. Ce statut nous correspond et colmate les brèches du statut de la Ville de Genève.

M. JUNGO : si nous ne révisons pas le statut maintenant et que nous constatons des lacunes par la suite, sera-t-il possible de revenir dessus ?

M. BRÜDERLIN : il y a déjà une belle avancée, car notre commune dispose maintenant d'un support. De plus, si nous pouvons modifier des points après, pourquoi ne pas aller de l'avant avec la proposition de ce soir.

M. JEMMELY : surtout qu'à l'heure actuelle, nous nous appuyons sur quelque chose d'hybride, qui ne nous correspond pas vraiment. Il ne faut non plus pas perdre de vue que les instances plus hautes nous demandent d'en établir un.

M. BUBLOZ pense qu'il est plus facile d'entreprendre une réflexion homogène sur l'ensemble du statut avant de l'accepter, plutôt que point par point, lorsque nous nous rendons compte que quelque chose ne va pas.

M. MEYER trouve que c'est le monde à l'envers. Les employés sont d'accord avec ce qui leur a été présenté, et ce sont les employeurs qui trouvent que ce statut est défavorable.

M. GANGLOFF : le fait de ne pas savoir de quoi sera fait le futur ne doit pas être une crainte, car ce statut est modifiable. De plus, les éléments qui sont stipulés dans ce document se retrouvent partout (Meyrin, Vernier, Avully, etc.).

M. GAILLARD : nous pouvons décider de les mettre en vigueur maintenant, mais rien n'empêche la commission de plancher dessus.

M. GARDI : il faut avancer et quand même faire confiance. Le renvoi en commission est faisable, mais tout va être repoussé entre 6 mois et 1 année, surtout que ce n'est pas le seul dossier. Il ne faut pas oublier que la Cour des comptes exige des communes d'avoir un statut. Des conseillers de la commission sociale ou autre pourraient étudier ce statut en profondeur et si quelque chose ne joue pas, le renvoyer en commission pour modification et proposition au Conseil municipal.

M. NICOLET : trois points au moins, mériteraient d'être étudiés : les vacances, le congé paternité et la formation continue ; mais il y a également d'autres points, comme par exemple le congé lors d'enfant malade, etc. Personnellement, il ne va pas l'accepter tel que présenté ce soir.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. JUNGO demande quels sont les conseillers qui sont pour renvoyer cette délibération en commission sociale ?

4 pour / 4 contre / 1 abstention.

Au vu de cette égalité, M. JUNGO, président du Conseil municipal, se prononce en faveur du revoi de cette délibération en commission sociale.

4.2 Délibération : constitution d'une servitude de passage pour tous véhicules, de deux servitudes de conduites électriques et d'une servitude de canalisation d'eaux usées, sur les parcelles n° 2732 et 2734 de la commune au profit de la parcelle 3734, propriété de Monsieur DEMIERRE Philippe et de Madame JOHNER DEMIERRE Isabelle

Entrée en matière : unanimité des membres présents (9).

Le huis clos est demandé par un conseiller municipal.

Il est accepté par 6 voix pour et 3 abstentions.

Le huis clos est levé et les conseillers ne souhaitent pas renvoyer cette délibération en commission (3 pour / 4 contre / 2 abstentions).

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. JUNGO passe au vote de la délibération avec les corrections demandées, et c'est avec 7 voix pour et 2 abstentions, que le Conseil municipal

#### D E C I D E

1. D'accepter la constitution d'une servitude de passage piéton sur la parcelle communale n° 2732, plan n° 28, au profit de la parcelle 3734, plan n° 28, propriété de Monsieur DEMIERRE Philippe et de Madame JOHNER DEMIERRE Isabelle. L'assiette s'exercera sur la zone figurée en vert sur le plan de servitude n° 1 établi par le bureau d'architectes ATELIER NORD Sàrl.
2. D'accepter la constitution d'une servitude de conduites électriques (souterraines) sur la parcelle communale n° 2732, plan n° 28, au profit de la parcelle 3734, plan n° 28, propriété de Monsieur DEMIERRE Philippe et de Madame JOHNER DEMIERRE Isabelle. L'assiette s'exercera sur la zone figurée en rouge sur le plan de servitude n° 2 établi par le bureau d'architectes ATELIER NORD Sàrl.

3. D'accepter la constitution d'une servitude d'eaux usées et d'eaux claires (souterraines) sur les parcelles communales n° 2732 et 2734, plan n° 28, au profit de la parcelle 3734, plan n° 28, propriété de Monsieur DEMIERRE Philippe et de Madame JOHNER DEMIERRE Isabelle. L'assiette s'exercera sur la zone figurée en bleu sur le plan de servitude n° 3 établi par le bureau d'architectes ATELIER NORD Srl.
  4. D'accepter le versement de Fr. 1'500.- (mille cinq cents) de Monsieur DEMIERRE Philippe et de Madame JOHNER DEMIERRE Isabelle, à titre d'indemnité pour la constitution desdites servitudes.
  5. De charger le Maire de signer l'acte notarié nécessaire.
- 4.3 Résolution : déclassement des parcelles n° 2836, 2898, 3029, 3031, 3402 (partiellement), 3411, 3441 et 3704

M. JEMMELY explique que cette résolution a pour but de renvoyer toutes les demandes de déclassements en commission, comme les conseillers l'avaient souhaité, et pas forcément de les accepter.

Entrée en matière : unanimité des membres présents (9).

Les conseillers n'ayant pas de remarques ou questions, M. JUNGO demande qui est pour cette résolution, et c'est à l'unanimité des membres présents, que le Conseil municipal

#### D E C I D E

1. Être favorable à l'étude du déclassement des parcelles n° 2836 et 3402 (partiellement) sises à la route de Grenand ;
2. Être favorable à l'étude du déclassement de la parcelle n° 2898 sise au chemin des Plantées 15 ;
3. Être favorable à l'étude du déclassement de la parcelle n° 3029 sise à la route des Allues ;
4. Être favorable à l'étude du déclassement de la parcelle n° 3031 sise au chemin de Cusinand ;
5. Être favorable au déclassement de la parcelle n° 3411 sise à la route du Pré-Recoux ;
6. Être favorable à l'étude du déclassement de la parcelle n° 3441 sise au chemin des Neufs-Fontaines ;
7. Être favorable à l'étude du déclassement de la parcelle n° 3704 sise à la route de Sézegnin 47.

#### **5. Autres propositions de motions et résolutions**

M. JUNGO, président du Conseil municipal, a reçu ce soir un projet de motion de MM. NICOLET-DIT-FELIX, BRÜDERLIN et BONAITI intitulé : pour un aménagement du préau de l'école d'Athenaz destiné aux 10-15 ans. Il distribue ce projet.

Entrée en matière : unanimité.

M. NICOLET-DIT-FELIX explique que ce projet est présenté ce soir, car les initiants trouvent qu'il est important de donner suite au travail qui a été réalisé en amont et de prendre contact avec les gens qui se sont investis. Les termes employés sont volontairement vagues pour laisser la porte ouverte.

M. FLECK : l'Exécutif n'a pas attendu pour aller de l'avant et a pris contact avec des parents d'élèves pour savoir ce qui peut les intéresser. Il en veut pour preuve ce qui a déjà été réalisé dans le préau. Des parents ont profité d'exprimer leur crainte, car ce qu'ils souhaiteraient vraiment c'est l'aménagement du terrain de basket et ils redoutent que d'autres choses soient entreprises et que ce qu'ils désiraient au début ne soit finalement pas réalisé.

M. BRÜDERLIN : le but est de montrer que les conseillers veulent entrer en matière sur ce que l'Exécutif avait présenté lors d'une séance précédente.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. JUNGO demande qui est pour ce projet de motion ?

Et c'est à l'unanimité que le Conseil municipal demande à l'Exécutif de :

- Prendre contact avec l'Association des parents d'élèves et de prendre connaissance des propositions d'aménagement de l'association.
- De proposer un ou plusieurs aménagement(s) des abords de l'école d'Athenaz spécifiquement destinés aux enfants de la commune âgés de 10 – 15 ans.

## **6. Rapports des commissions**

### **6.1 Commission travaux**

- Pour information, un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour l'étude du cheminement entre Sézegnin et Athenaz.
- Motion Forestal : la commission est contre sa fermeture, mais le trafic de transit pose de réels problèmes. C'est pourquoi, les membres de la commission proposent des amendements et le changement de titre de la motion. Ce nouveau texte sera proposé à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal, avec l'aval de la commission.

### **6.2 Commission sociale**

Suit son cours.

### **6.3 Commission environnement**

- Suite délibération : M. GARDI doit prendre contact avec les bureaux susceptibles de faire l'étude qui a été votée, afin d'établir des mandats officiels au nom de la commune.
- Consommation d'énergie : la commission est favorable à un système de régulation de la station de chauffage du centre communal, plutôt que de tout changer. Un contact doit être pris avec une entreprise pour faire le tour et régler ce qui dysfonctionne.
- Consommation électrique de la buvette du rugby/pétanque : la consommation explose, mais cela est dû au problème du chauffage électrique. Un système va être mis en place. A suivre.

## **7. Fixation des dates des prochaines commissions**

- Mardi 10.03.2015 à 20h.30 commission travaux
- Lundi 30.03.2015 à 20h.30 commission finances
- Mardi 21.04.2015 à 20h.30 commission environnement

La date de la commission civisme dépendra de la réunion à Bernex.

Les dates des commissions sociales et économie sont à transmettre.

## **8. Questions et divers**

- 8.1 M. GAILLARD : est-il possible que les conseiller consultent la liste des motions et résolutions en cours ?
- M. GANGLOFF : oui, dans un premier temps, la liste sera transmise par e-mail et la mise en place d'un CMNET ou autre accès informatique pour les conseillers s'organisera dans le courant de la nouvelle législature.
- 8.2 M. ISELI : où en sommes-nous pour la problématique des week-ends.
- M. GARDI : nous n'avons aucun retour de l'Etat.
- A relancer.
- M. JEMMELY ajoute que pour le manège, il n'y également aucune nouvelle. C'est désolant !
- 8.3 M. FLECK rappelle que le Festival Antigél aura lieu ce samedi 7 mars. Il y aura deux représentations, une à 11h. et l'autre à 13h. Un repas est prévu, il est facultatif et à réserver sur Internet. Si des personnes sont encore intéressées et ne sont pas inscrites, merci de s'adresser directement à M. FLECK.
- M. FLECK demande également si des conseillers sont disponibles pour donner un petit coup de mains.
- Merci de transmettre les disponibilités après la séance du Conseil municipal.
- 8.4 M. JUNGO : avec la baisse de l'Euro, les agences de voyage sont complètement dépassées et il est difficile d'organiser un séjour.
- La date qui a été approuvée par la majorité s'étend du 23 au 25 mai 2015 (Pentecôte).
- Reste à trouver une destination qui ne nous fasse pas perdre une journée sur place.
- Une autre proposition serait de faire une sortie d'un jour avec repas gastronomique et conjoint(e)s respectif(ve)s.

La séance est close à 23h.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :